

Convention annuelle de suivi du 8 juin

Petit rappel

La 2^{ème} convention annuelle de suivi du canton inter-entreprises LA BOETIE s'est tenue à Paris le 8 juin. Le canton inter-entreprises LA BOETIE c'est quoi ? Petit rappel. Le canton inter-entreprises LA BOETIE regroupe les entreprises adhérentes dont les salariés bénéficient des contrats frais de santé (BMS ou CSAF) pour le remboursement en complément de celui de la sécurité sociale et/ou du contrat de prévoyance (GR1) pour le décès, l'incapacité et l'invalidité. Le canton est intégré dans NOVALIS Prévoyance, l'entité juridique qui assure les risques avec toutes les obligations qui incombent à un assureur. Le canton est piloté tout au long de l'année par une commission paritaire technique (CPT), qui rend compte une fois par an aux délégués de la convention annuelle de suivi de la situation du canton. Pour la représentation des salariés dans le canton La BOETIE (institution paritaire), la CFDT est majoritaire.

Résultats 2010

A fin 2010, 19 287 familles de salariés et de maintiens de droits étaient couvertes par les contrats du canton. Même si cet effectif reste conséquent, il ne cesse de diminuer au fil des ans, conséquence directe de la baisse des effectifs des entreprises adhérentes.

Le résultat global du canton s'apprécie au regard de chacun des risques assurés.

Concernant le décès et les rentes associées, le résultat présente un solde positif de 3,16 M€, pour un montant total de cotisations de 7,85 M€. Ce risque est très aléatoire, et la sinistralité peut varier fortement d'une année à l'autre. En 2010 le nombre de décès est inférieur à celui de 2009, et le capital moyen versé par décès est aussi inférieur, ce qui explique ce résultat positif.

Concernant l'arrêt de travail, le résultat présente un solde positif de 2,88 M€, pour un montant total de cotisations de 4,43 M€. Au même titre que le décès, ce risque est également très aléatoire. En 2010 le montant des prestations versées est très inférieur à celui de 2009, ce qui explique ce résultat positif.

Concernant les frais de santé, le résultat présente un solde positif de 3,14 M€, pour un montant total de cotisations de 21,47 M€. Ce résultat s'explique notamment par une évolution très raisonnable des dépenses de santé des salariés et inférieure à celle constatée au niveau national.

Au global, si l'on ajoute le résultat financier de 224 k€ aux résultats ci-dessus, le canton présente un résultat global positif de 9,4 M€ pour un montant total de cotisations de 33,9 M€. Conformément aux accords conclus, 90% de ce résultat sont affectés à la réserve du canton et 10% versés à NOVALIS Prévoyance pour assurer le financement de l'action sociale et de l'extracontractuel et sa solvabilité.

La CFDT se félicite de ces résultats qui sont la conséquence directe du comportement responsable des bénéficiaires de ces couvertures, même si, bien sûr on ne choisit pas d'être malade.

Baisse des cotisations pendant 6 mois

Vu les résultats positifs de l'exercice 2010, la CPT du canton a décidé d'abaisser le taux d'appel des cotisations frais de santé à 50% **pour le second semestre 2011**. Concrètement, pour une majorité de salariés, la cotisation est de l'ordre de 100€ par mois. Dans l'hypothèse où cette cotisation est partagée à 50/50 avec l'employeur, cette réduction sera 25€ par mois pendant 6 mois. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle liée à un résultat qui l'est tout autant. L'année 2012 repartira sur un taux d'appel de 100%.

La CFDT considère comme un juste retour que ces résultats positifs profitent directement aux cotisants. Ceci démontre tout l'intérêt d'être assuré auprès d'une institution paritaire, à but non lucratif et où en dehors des frais de gestion, l'ensemble des ressources est utilisé au versement de prestations aux assurés.

SantéClair

Depuis le 1^{er} avril 2011, le canton LA BOETIE a adhéré à la plateforme de santé SantéClair. SantéClair a constitué un réseau national de prestataires en optique (1702 opticiens), dentaire (2500 chirurgiens-dentistes), audioprothèse (330 audioprothésistes), diététique et chirurgie réfractive. L'objectif de cette démarche est de faire bénéficier les assurés d'un tarif préférentiel négocié : -40% en optique, de -15 à -20% en dentaire, pour des prestations de qualité. Les conditions de remboursement de LA BOETIE restent inchangées, mais l'utilisation du réseau entrainera de facto une réduction significative du reste à charge pour l'assuré. De plus, un tiers payant exclusif est en place à l'intérieur du réseau uniquement.

La CFDT est très favorable à cette mesure visant à mieux contrôler les tarifs pratiqués par certains prestataires ; mesure qui diminuera aussi le coût des dépenses de santé pour les salariés et, on peut l'espérer, pour le canton dans un second temps.

Evolutions 2011

Au-delà du bilan de l'année 2010, cette convention a été l'occasion d'aborder les principales évolutions mises en place depuis le début de l'année.

Plusieurs baisses du niveau de prise en charge des frais de santé ou hausse de tarifs par la sécurité sociale sont compensées intégralement :

- Médicaments : baisse de remboursement de 35 à 30% par la sécurité sociale.
- Hospitalisation : ticket modérateur de 20% pour dépenses entre 91 et 120€.
- Consultations généraliste : de 22 à 23€.
- Optique : baisse de remboursement de 65 à 60% par la sécurité sociale.

Amélioration de prestations contractuelles :

- Optique : augmentation du niveau de remboursement de 3 à 7% suivant les verres.
- Dentaire : augmentation du niveau de remboursement de 2 à 9% suivant les soins.

Extracontractuel : ce sont des prestations non prévues au contrat, mais qui sont versées aux assurés parce que les soins correspondants ont un effet bénéfique sur la santé. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces prestations sont harmonisées avec celles de Novalis Prévoyance qui en assure le financement.

Cotisations au 1^{er} janvier 2011 : l'augmentation des cotisations est liée à la mise en place d'une taxe gouvernementale de 3,5%, au désengagement de la sécurité sociale, à l'amélioration de certaines prestations et à l'augmentation des dépenses de santé.

BMS	Taux TA*	Taux TB**	minimum TB
2010	1,05 %	2,70 %	66,60 €
2011	1,09 %	2,80 %	70,80 €
Evolution	+ 3,5 %	+ 3,5 %	+ 6.3 %

* TA: salaire jusqu'au plafond de la Sécurité Sociale : 2 885 €/mois en 2010, 2 946 €/mois en 2011

** TB: salaire entre le plafond de la Sécurité Sociale et 4 fois ce plafond

Vos délégués

Les délégués CFDT NextiraOne à la convention annuelle de suivi sont :
H. PHILIPPE, P-H BEAUVAL, C. BOBET, B. GUYONNAUD, O. KERGOAT,

Membre de la Commission Technique : Hervé PHILIPPE

Si vous avez des questions générales ou plus personnelles sur votre protection sociale, n'hésitez pas à les contacter.

En conclusion, la CFDT se félicite du bon fonctionnement global du régime complémentaire des salariés. La CFDT continuera d'œuvrer pour que les salariés puissent bénéficier de prestations de qualité à un tarif raisonnable.